

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	10
- votants	11
- absents	4

Date de convocation :

29 juillet 2022

Date d'affichage :

29 juillet 2022

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST-JEAN-ST-NICOLAS**

Séance du mercredi 3 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absent et représenté : Marc-André DABAT (a donné procuration à Claude ALLAIRE)

Absents : Isabelle DE COLOMBEL – Caroline DANGEL – Jérémy VINCENT

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°071/2022 : TARIFS DE LA BUVETTE DE L'ECHO DES MOTS

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal délibère et décide :

↳ **D'établir** les tarifs suivants pour la buvette du festival de L'écho des mots 2022 :

BOISSONS		
	Café – Tisane – Thé	1,00€
	Sirop	1,00€
	Jus de fruit 20 cl	1,50€
	Boisson originale « type gingembre	1,50€
	Bières locales	3,00€
	Vin 15 cl	2,00€
GLACES		
	Simple	2,00€
	Double	3,00€
CREPES		
	Sucre	2,00€
	Chocolat ou confiture	2,50€
TARTE DE PAYS		2,50€
HOT DOG – PAIN SAUCISSE		4,00€
PLANCHE APERO		7,00€

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 AOUT 2022

